INITIALES DU PRÉFET
CC
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA
QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska tenue le mardi 16 janvier 2024 à 8 h 00, au centre administratif de la MRC d'Arthabaska, situé au 150, rue Notre-Dame Ouest, à Victoriaville.

Sont présents à cette séance :

Kingsey Falls / M. Christian Côté
Sainte-Clotilde-de-Horton / Mme Julie Ricard
Saint-Rosaire / M. Harold Poisson
Sainte-Élizabeth-de-Warwick / Mme Claire Rioux
Sainte-Séraphine / M. David Vincent
Victoriaville / M. Antoine Tardif
Notre-Dame-de-Ham / M. Serge Tremblay

Étant tous membres du Comité administratif.

Sont également présents à cette séance:

M. Frédérick Michaud, directeur général et greffier-trésorier
Me Olivier Milot, greffier-trésorier adjoint

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les membres présents reconnaissent que la présente séance est tenue conformément aux dispositions des règlements numéros 234, 292 et 307.

Le préfet, M. Christian Côté, maire de Kingsey Falls, préside la séance. Le directeur général et greffier-trésorier de la MRC d'Arthabaska, M. Frédérick Michaud, agit comme secrétaire de l'assemblée.

CA-2024-01-2185

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des membres du Comité administratif par une correspondance du 9 janvier 2024.

Sur proposition de M. David Vincent, appuyée par Mme Julie Ricard, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que transmis le 9 janvier 2024 tout en laissant ouvert les Affaires nouvelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - COMMUNICATIONS

4 - GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

CA-2024-01-2186

4.1 - Séance ordinaire du Comité administratif du 7 novembre 2023

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska tenue le 7 novembre 2023 a été transmis au préfet et aux membres du Comité administratif par une correspondance du 9 janvier 2024.

Sur proposition de M. Harold Poisson, appuyée M. Antoine Tardif, il est résolu que le directeur général et greffier-trésorier soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Formules Municipales No 5614-A-PFST-O (FLA 779)

INITIALES DU PRÉFET
CG
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

5 - ADMINISTRATION ET TRÉSORERIE

5.1 - Rapport du directeur général et greffier-trésorier

Le directeur général et greffier-trésorier fait état des dossiers en cours. Il traite notamment des dossiers suivants :

- Mise à jour du dossier de plan de mesures d'urgence en sécurité civile qui concerne la CDEVR et la MRC. Il explique le partage des rôles en cas d'activation des mesures d'urgence avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. Le dossier est remis sur les rails, nous sommes en attente de détails avec le ministère concerné. Le dossier sera présenté au Conseil prochainement;
- Dans le dossier de Municar, nous avons une demande d'aide financière au Conseil de 200 000 $. Nous avons constaté que Municar n'a pas reçu ses sommes de l'année 2022. Le processus de vérification est en cours afin de déterminer les causes de ces retards. On ne sait pas pour l'instant si cette situation peut entrainer des coupures dans les subventions, mais nous devrons s'assurer de ne pas avancer de l'argent qui ne sera pas versé par le gouvernement provincial. Le sujet sera présenté en détails lors d'une prochaine rencontre du CA pour recommandation au Conseil;
- Dans le dossier Éolien, le directeur général présente les dernières informations concernant le calendrier possible du dévoilement des projets retenus par Hydro-Québec;
- Relativement à l'ajout d'une éventuelle ressource en communication ou un chargé de projet éolien: le directeur général élabore sur les besoins de l'organisation en matière de ressources humaines, plus particulièrement au niveau du personnel de soutien administratif. La discussion s'élargit sur les opérations de la MRC en fonction de la charge de travail imposée à la structure de manière générale. Il est discuté de la priorisation des tâches et projets dans la MRC versus les opérations de base de gestion de la MRC. Les impacts financiers ainsi que d'éventuelles méthodes de récupération financière sont aussi discutés. Le directeur général valide à nouveau le choix des élus relativement à l'ajout d'une ressource en communication.

5.2 - Contribution de la MRC à la CDCBF - Point d'information

Le directeur général fait un retour sur la contribution de la MRC à cet organisme. Il est discuté des risques de dédoublement qui pourraient être coûteux dans la structure des organismes desservis par la CDCBF. Un rappel est fait relativement aux efforts déjà en place pour éviter les dédoublements. Il a été offert par l'organisme de puiser en partie dans ses surplus progressivement tout en préparant une entente triennale en 2025. Les élus rejettent l'indexation per capita et l'IPC, ils sont davantage intéressés seulement à l'IPC. La position manifestée par les élus est de demander à l'organisme de puiser dans ses surplus tout en étant prêt à fournir une l'aide financière de 165 000 $ cette année. Le financement sera puisé en quote-part ou en FRR : nous devrons offrir au CA de février quelle sera la bonne option à prendre. Il est proposé de faire une entente triennale lorsque cela sera possible. Étant donné que les montants à déposer à l'organisme dépassent la juridiction du Comité, le directeur général indique que ce dossier sera à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil.

6 - RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Frédérick Michaud s'absente pendant les points 06.01 à 06.11, le greffier-trésorier adjoint agit en remplacement de M. Michaud pendant cette période.

CA-2024-01-2187

6.1 - Adjoint.e administratif.ve (ressources matérielles et informatiques) - Ouverture de poste

(Dossier CA.10)

ATTENDU l'ouverture d'un poste d'adjoint.e administratif.ve aux ressources matérielles et informatiques permanent à temps plein pour 32 heures par semaine;

ATTENDU l'affichage à l'interne et à l'externe de ce poste;

INITIALES DU PRÉFET
CC
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Serge Tremblay, appuyée par M. David Vincent, il est résolu :

QUE la MRC d'Arthabaska autorise l'ouverture de ce poste d'adjoint.e administratif.ve aux ressources matérielles et informatiques et autorise le directeur général et greffier-trésorier à former le comité de sélection;

QUE la MRC d'Arthabaska autorise l'embauche d'un.e adjoint.e administratif.ve aux ressources matérielles et informatiques et ce, tel que recommandé par le comité de sélection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2024-01-2188

6.2 - Agent.e de développement des communautés - Ouverture de poste
(Dossier CA.10)

ATTENDU l'ouverture d'un poste d'agent.e de développement des communautés permanent à temps plein pour 35 heures par semaine;

ATTENDU l'affichage à l'interne et à l'externe de ce poste;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par M. Claire Rioux, il est résolu :

QUE la MRC d'Arthabaska autorise l'ouverture de ce poste d'agent.e de développement des communautés et autorise le directeur général et greffier-trésorier à former le comité de sélection;

QUE la MRC d'Arthabaska autorise l'embauche d'un.e agent.e de développement des communautés et ce, tel que recommandé par le comité de sélection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2024-01-2189

6.3 - Technicien.ne en évaluation - Ouverture de poste et confirmation d'embauche
(Dossier CA.10) (CB.10 DUFRESNE, Julie)

ATTENDU l'ouverture d'un poste de technicien.ne en évaluation permanent à temps plein pour 32 heures par semaine;

ATTENDU l'affichage à l'interne de ce poste le 6 décembre 2023 en vertu de la Convention collective de travail, et dont la période pour postuler se terminait le 12 décembre 2023;

ATTENDU l'affichage à l'externe;

ATTENDU QUE l'entrevue a eu lieu le 7 décembre 2023;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection ont arrêté leur choix sur Julie Dufresne;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Harold Poisson, appuyée par M. Antoine Tardif, il est résolu :

QUE la MRC d'Arthabaska autorise l'ouverture du poste de technicien.ne en évaluation;

QUE la MRC d'Arthabaska autorise l'embauche de Julie Dufresne au poste de technicienne en évaluation à compter du 15 janvier 2024;

QUE le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Formules Municipales No 5614-A-PFST-O (FLA 779)

INITIALES DU PRÉFET
CC
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

CA-2024-01-2190

6.4 - Coordonnatrice de l'aménagement - Confirmation d'embauche
(CB.10 GAGNÉ, Valérie)

ATTENDU l'ouverture d'un poste cadre de coordonnateur.rice de l'aménagement à temps plein pour 35 heures par semaine;

ATTENDU l'affichage à l'interne de ce poste le 12 octobre 2023 en vertu de la Convention collective de travail, et dont la période pour postuler se terminait le 18 octobre 2023;

ATTENDU l'affichage à l'externe de ce poste du 12 octobre 2023 au 5 novembre 2023;

ATTENDU QUE les entrevues ont eu lieu les 16 et 17 novembre 2023;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection ont arrêté leur choix sur Valérie Gagné;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. David Vincent, appuyée par M. Serge Tremblay, il est résolu:

QUE la MRC d'Arthabaska autorise l'embauche de Valérie Gagné au poste de coordonnatrice de l'aménagement à compter du 8 janvier 2024;

QUE le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2024-01-2191

6.5 - Inspecteur régional en bâtiments et en environnement - Confirmation d'embauche
(CB.10 BEAURIVAGE, Edouard)

ATTENDU l'ouverture d'un poste d'inspecteur.rice régional.e en bâtiments et en environnement à temps plein pour 32 heures par semaine;

ATTENDU l'affichage à l'interne de ce poste le 6 juillet 2023 en vertu de la Convention collective de travail, et dont la période pour postuler se terminait le 13 juillet 2023;

ATTENDU l'affichage à l'externe de ce poste du 6 juillet 2023 jusqu'au 3 septembre 2023 pour ensuite être prolongé du 17 octobre 2023 au 19 novembre 2023;

ATTENDU QUE les entrevues ont eu lieu le 30 novembre 2023;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection ont arrêté leur choix sur Édouard Beaurivage

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Claire Rioux, appuyée par Mme Julie Ricard, il est résolu:

QUE la MRC d'Arthabaska autorise l'embauche d'Édouard Beaurivage au poste d'inspecteur régional en bâtiments et en environnement à compter du 8 janvier 2024;

QUE le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INITIALES DU PRÉFET
CG
INITIALES DU SEC.-TRÉS.
FA

No de résolution ou annotation

CA-2024-01-2192

6.6 - Adjointe administrative – Fin de la période de probation
(Dossier CB.10 LAPOINTE, Dominique)

ATTENDU QUE la période de probation de Mme Dominique Lapointe, adjointe administrative, s'est terminée le 8 novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Antoine Tardif, appuyée par M. Harold Poisson, il est résolu que la MRC d'Arthabaska reconnaisse que Dominique Lapointe satisfait aux conditions de son engagement au poste d'adjointe administrative et que cette dernière est devenue une employée régulière de la MRC d'Arthabaska à partir du 9 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2024-01-2193

6.7 - Inspectrice régionale en bâtiments et en environnement – Fin de la période de probation
(Dossier CB.10 HOULE, Pénélope)

ATTENDU QUE la période de probation de Mme Pénélope Houle, inspectrice régionale en bâtiments et en environnement, s'est terminée le 20 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Serge Tremblay, appuyée par M. David Vincent, il est résolu que la MRC d'Arthabaska reconnaisse que Pénélope Houle satisfait aux conditions de son engagement au poste d'inspectrice régionale en bâtiments et en environnement et que cette dernière est devenue une employée régulière de la MRC d'Arthabaska à partir du 21 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2024-01-2194

6.8 - Inspecteur régional en bâtiments et en environnement – Fin de la période de probation
(Dossier CB.10 MOREAU, Daniel)

ATTENDU QUE la période de probation de M. Daniel Moreau, inspecteur régional en bâtiments et en environnement, s'est terminée le 5 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Serge Tremblay, appuyée par M. David Vincent, il est résolu que la MRC d'Arthabaska reconnaisse que Daniel Moreau satisfait aux conditions de son engagement au poste d'inspecteur régional en bâtiments et en environnement et que ce dernier est devenu un employé régulier de la MRC d'Arthabaska à partir du 6 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2024-01-2195

6.9 - Inspecteur régional en bâtiments et en environnement – Fin de la période de probation
(Dossier CB.10 Bélanger, Jules-Antoine)

ATTENDU QUE la période de probation de M. Jules-Antoine Bélanger, inspecteur régional en bâtiments et en environnement, s'est terminée le 13 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Serge Tremblay, appuyée par M. David Vincent, il est résolu que la MRC d'Arthabaska reconnaisse que Jules-Antoine Bélanger satisfait aux conditions de son engagement au poste d'inspecteur régional en bâtiments et en environnement et que ce dernier est devenu un employé régulier de la MRC d'Arthabaska à partir du 14 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2024-01-2196

6.10 - Contrat de travail des cadres - Révision
(Dossier CE.40)

ATTENDU la résolution CA-2023-10-2159 qui visait la révision des contrats de travail des cadres;

Formules Municipales No 5614-A-PFST-O (FLA 779)

INITIALES DU PRÉFET
CC
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU QUE les contrats de travail ont été révisés par le cabinet d'avocats Loranger Marcoux;

ATTENDU QUE dans ces circonstances, il y a lieu d'actualiser les contrats de travail existants pour les cadres actuellement en emploi;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par Mme Claire Rioux, il est résolu :

QUE le Comité administratif autorise la MRC d'Arthabaska à prendre entente avec les cadres afin de mettre à jour les contrats de travail;

QUE le préfet, le directeur général, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer les contrats révisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2024-01-2197

6.11 - Augmentation annuelle des cadres
(CC.40 - Rémunération)

ATTENDU le processus de révision des contrats de travail des cadres débuté avec le mandat à une firme d'avocats à la résolution CA-2023-10-2159;

ATTENDU les prévisions budgétaires comprenant la masse salariale des cadres adoptée par le conseil à la résolution 2023-11-2979;

ATTENDU le processus d'indexation annuelle de salaire prévue aux contrats de travail des cadres;

ATTENDU les rencontres individuelles qui ont eu lieu entre chacun des cadres, leur supérieur hiérarchique et la directrice des ressources humaines et que tous se déclarent satisfaits des augmentations proposées;

ATTENDU que la masse salariale 2024 des cadres respecte le cadre budgétaire tel que recommandé par le Comité et voté par le Conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Harold Poisson, appuyée par M. Antoine Tardif, il est résolu que le comité administratif ratifie la signature par le directeur général des augmentations salariales aux contrats de travail des cadres suivants :

- M. Frédérick Michaud, directeur général et greffier-trésorier;
- Mme Pascale Désilets, directrice du Service de la gestion du territoire;
- Mme Mélanie Roy, directrice du Service de développement des communautés;
- Mme Aurélie Brisebois, directrice des ressources humaines;
- Me Olivier Milot, greffier-trésorier adjoint;
- Mme Katty Turcotte, directrice des finances;
- Mme Catherine Lauzon, directrice des communications;
- M. Jasmin Bourgault, coordonnateur de l'environnement;
- Mme Joanie St-Pierre, adjointe à la direction générale;
- Mme Julie Nadeau, conseillère en ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 - GESTION DU TERRITOIRE

7.1 - Foresterie

CA-2024-01-2198

7.1.1 - Infraction en foresterie - Autorisation d'intenter une poursuite pour non-respect d'une entente
(Dossier EC.30 Arch. # 4037)

ATTENDU un cas d'infraction au Règlement numéro 315 relatif au déboisement et ses amendements, situé sur le territoire de la Municipalité de Tingwick;

INITIALES DU PRÉFET
CC
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU les infractions décrites par M. Luc Traversy, ingénieur forestier et inspecteur régional pour la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska pour l'application du Règlement numéro 315 et ses amendements;

ATTENDU que le contrevenant a signé une entente de reboisement avec la MRC et qu'il n'a pas respecté ladite entente, tel qu'il appert du rapport de l'ingénieur forestier M. Luc Traversy;

ATTENDU l'offre de service de l'étude Bernier Fournier avocats pour des services juridiques pour des dossiers pénaux en matière de foresterie et de natures diverses, valide pour 12 mois à compter du 30 août 2023 pour une banque de temps initiale de 10 heures suivie d'une offre à taux horaire fixe pour tout avocat du cabinet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par Mme Claire Rioux, il est résolu que le greffier ou le directeur général de la MRC soit autorisé à mandater une firme d'avocat dans ce dossier :

QUE l'étude Bernier Fournier avocats soit mandatée pour agir à titre de procureur de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska dans le dossier mentionné en rubrique et qu'à cette fin elle puisse notamment : émettre des constats d'infraction ou toute ordonnance appropriée, ester en justice et prendre toute mesure exécutoire requise pour l'application du Règlement numéro 315;

QUE le greffier-trésorier adjoint, le directeur général de la MRC ou toute personne qu'ils désignerons à cette fin, soient autorisés à agir comme mandant et soient, de ce fait, autorisés à donner des instructions au procureur dans le dossier mentionné en rubrique;

QUE les honoraires des procureurs au dossier soient financés à même le fonds d'aménagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 - Émission de certificats de conformité

CA-2024-01-2199

7.2.1 - Règlement numéro 1548B-2023 de la Ville de Victoriaville - Certificat de conformité
(Dossier RA.31 39062 Victoriaville)

Sur proposition de M. Harold Poisson, appuyée par M. David Vincent, il est résolu par le Conseil de la MRC d'Arthabaska d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le Règlement numéro 1548B-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 1261-2019, celui-ci étant conforme au Schéma d'aménagement révisé ainsi qu'à son document complémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2024-01-2200

7.2.2 - Règlement numéro 1542-2023 de la Ville de Victoriaville - Certificat de conformité
(Dossier RA.31 39062 Victoriaville)

Sur proposition de M. Harold Poisson, appuyée par M. David Vincent, il est résolu par le Conseil de la MRC d'Arthabaska d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le Règlement numéro 1542-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 1261-2019, celui-ci étant conforme au Schéma d'aménagement révisé ainsi qu'à son document complémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2024-01-2201

7.2.3 - Résolution numéro 720-12-23 de la Ville de Victoriaville - Certificat de conformité
(Dossier RA.31 39062 Victoriaville)

Sur proposition de M. Harold Poisson, appuyée par M. David Vincent, il est résolu par le Conseil de la MRC d'Arthabaska d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour la résolution numéro 720-12-23 afin de permettre la réalisation d'un projet en vertu

Formules Municipales No 5514-A-PFST-O (FLA 779)

INITIALES DU PRÉFET
CC
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

du Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble portant le numéro 1268-2019 de la Ville de Victoriaville, celui-ci étant conforme au Schéma d'aménagement révisé ainsi qu'à son document complémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2024-01-2202

7.2.4 - Résolution numéro 721-12-23 de la Ville de Victoriaville - Certificat de conformité
(Dossier RA.31 39062 Victoriaville)

Sur proposition de M. Harold Poisson, appuyée par M. David Vincent, il est résolu par le Conseil de la MRC d'Arthabaska d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour la résolution numéro 721-12-23 afin de permettre la réalisation d'un projet en vertu du Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble portant le numéro 1268-2019 de la Ville de Victoriaville, celui-ci étant conforme au Schéma d'aménagement révisé ainsi qu'à son document complémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 - Inspection régionale

CA-2024-01-2203

7.3.1 - Entente avec la Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens dans le cadre du service d'inspection régionale - Autorisation de signature
(Dossier DA.30 Inspection régionale / 39 005 Sts-Martyrs-Canadiens)

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska offre le service d'inspection régionale en bâtiments et en environnement sur son territoire;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 2023-11-203 adoptée le 6 novembre 2023, le Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens a exprimé sa volonté de se joindre au service d'inspection régionale pour une période minimale de 5 ans;

ATTENDU QU'il y a donc lieu de signer une entente avec la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens pour l'inclure dans le service d'inspection régionale;

ATTENDU QU'il y a lieu également de procéder à l'embauche d'une ressource supplémentaire à la MRC pour assurer le regroupement de service et de procéder à une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) au programme Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du fonds Régions et Ruralités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Tremblay, appuyée par M. Antoine Tardif, que le Comité administratif de la MRC autorise la signature de l'entente de service avec la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens;

QUE la MRC procède au dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) au programme Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du fonds Régions et Ruralités;

QUE la MRC autorise au nom de la MRC d'Arthabaska, le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, à signer tous documents reliés à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 - Les eaux souterraines - Point d'information

Suite à la demande il y a quelques semaines de Mme Claire Rioux sur le régime légal de protection de l'eau, Mme Pascale Désilet et Mme Léa Lemay-Ducharme présentent le fruit de leurs recherches. Ils présentent notamment de l'information scientifique sur le cycle de l'eau. Ils présentent par la suite une compilation des divers organismes publics qui sont acteurs dans le domaine ainsi qu'une revue globale des lois et règlements applicables sur le sujet.

INITIALES DU PRÉFET
CC
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

8 - MATIÈRES RÉSIDUELLES

9 - DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

9.1 - Table intersectorielle régionale - Saines habitudes de vie du Centre-du-Québec (TIR SHV)

CA-2024-01-2204

9.1.1 - Modification au contrat de travail de Catherine Villeneuve

(DA.30 Contrat de travail - Villeneuve, Catherine)

ATTENDU le rôle de fiduciaire tenu par la MRC d'Arthabaska pour le compte des MRC du Centre-du-Québec pour la Table intersectorielle régionale - Saines habitudes de vie;

ATTENDU le contrat de travail signé avec Mme Catherine Villeneuve autorisé à la résolution CA-2022-04-1831 de ce Comité;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser la signature d'un avenant au contrat de travail visant notamment à étendre la durée du contrat de travail au 31 mars 2024 et à augmenter le salaire de Mme Villeneuve de 30 à 32 $ de l'heure.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Serge Tremblay, appuyée par M. Harold Poisson, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général à signer l'avenant au contrat de travail de Mme Catherine Villeneuve.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2024-01-2205

9.2 - Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés 2023 - Demande collective - Présentation du budget de la démarche 2024

(Dossier BH.10 Programme de soutien MADA – volet 2)

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska a déposé en octobre 2023 une demande de soutien financier au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) dans le cadre du programme Municipalité amie des aînés à la suite de l'adoption de la résolution 2023-09-2941;

ATTENDU QUE 16 municipalités ont déjà confirmé leur engagement à prendre part à la démarche;

ATTENDU QU'une aide financière de 8 000 $ sera offerte pour chacune des municipalités participantes pour un total de 128 000 $;

ATTENDU QUE la MRCA doit investir un montant additionnel équivalent à 15 % du budget total dans le processus d'accompagnement pour l'élaboration et la mise à jour des politiques MADA;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Claire Rioux, appuyée par M David Vincent, il est résolu que la MRC d'Arthabaska autorise :

QUE le budget proposé par les agents de développement s'élevant à 151 000 $ soit retenu pour la réalisation des différentes étapes prévues à la démarche MADA conditionnel à l'obtention du soutien prévu du MSSS;

QUE la répartition budgétaire proposée pour chacune des municipalités soit accordée en tenant compte des étapes de réalisation inscrites au programme MADA;

QUE toute municipalité qui excédera le budget alloué devra assumer les coûts supplémentaires propres à sa démarche;

QUE la MRC d'Arthabaska assume la gestion de ce budget collectif et qu'elle y contribue à raison de 15 % du budget total en temps ressource de professionnels de la MRC engagés dans le processus de coordination pour l'élaboration de la politique des aînés de la MRC, du plan d'action afférent et des plans d'action du regroupement de municipalités;

QUE la provenance du 15 % dans le budget total en temps ressource de professionnels de la MRC soit issue à même le Fonds régions et ruralité volet 2;

Formules municipales No 5614-A-PFST-O (FLA 779)

INITIALES DU PRÉFET
CC
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

QUE le directeur général et le préfet de la MRC d'Arthabaska soient autorisés à signer tout document, suivi de la demande d'aide financière, convention d'aide financière et reddition de comptes pour la demande collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2024-01-2206

9.3 - Programme de soutien à la démarche collective Municipalité amie des aînés 2024 de la MRC d'Arthabaska - Soumission de l'organisme Votepour.ca
(Dossier RH.10 Politiques MADA)

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska a déposé en octobre 2023 une demande de soutien financier au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) dans le cadre du programme Municipalité amie des aînés à la suite de l'adoption de la résolution 2023-09-2941;

ATTENDU QU'UN budget de 151 000 $ a été adopté par résolution CA-2024-01-2205;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette démarche la MRC et les municipalités participantes doivent réaliser un sondage auprès des citoyens de 65 ans et plus;

ATTENDU QUE la MRC a reçu une soumission de l'organisme Votepour.ca pour un soutien professionnel à la réalisation du sondage et l'utilisation de leur plateforme Web au montant de 12 476 $ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par M. Antoine Tardif, il est résolu :

QUE le Comité administratif autorise l'embauche de l'organisme Votepour.ca pour la réalisation de son mandat;

QUE le Comité administratif autorise la signature du contrat avec l'organisme;

QUE les sommes soient prises dans la subvention accordée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) dans le cadre du programme Municipalité amie des aînés;

QUE toute municipalité qui excédera le budget alloué à la réalisation du sondage devra assumer les coûts supplémentaires propres à sa démarche;

QUE le directeur général et le préfet de la MRC d'Arthabaska soient autorisés à signer tout document, suivi de la demande d'aide financière, convention d'aide financière et reddition de comptes pour la demande collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2024-01-2207

9.4 - Entente de développement culturel 2018-2020 - Projet « Il était une fois chez nous » - Autorisation
(Dossier RH.21Mise en œuvre de la Politique culturelle)

ATTENDU QUE le projet « Diversité culturelle dans tous ses sens » avait été inscrit à l'Entente de développement culturel 2018-2021;

ATTENDU QU'un seul projet a été réalisé et qu'il reste un solde de 10 000 $;

ATTENDU QUE le projet sera réalisé en complémentarité avec le Plan d'action territorial concerté en immigration 2022-2025 et répond au besoin de rapprochement des communautés;

ATTENDU QUE le projet propose une expérience culturelle participative et différente dans laquelle les jeunes d'ici et d'ailleurs sont invités à interagir, créer ou expérimenter;

ATTENDU QUE le projet permettra des échanges interculturels;

INITIALES DU PRÉFET
CC
FM
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU QUE le projet sera réalisé en partenariat avec quatre bibliothèques;

Prévision budgétaire	
Création et diffusion du conte	4 475 $
Promotion	1 000 $
Espace biblio	4 000 $
Gestion et imprévus	525 $

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Serge Tremblay, appuyée par Mme Julie Ricard, il est résolu :

QUE la MRC d'Arthabaska réserve un montant de 10 000 $ de l'Entente de développement culturel 2018-2021;

QUE le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document relatif à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 - TRANSPORT COLLECTIF

11 - ÉVALUATION

12 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

CA-2024-01-2208

12.1 - Corporation d'initiative industrielle de Victoriaville - Demande de désignation AOE/CANPASS pour l'aéroport régional André-Fortin de Victoriaville - Demande d'appui
(PA - Protection policière)

ATTENDU la volonté manifestée et les démarches entreprises par la Ville de Victoriaville, à travers la Corporation d'initiative industrielle de Victoriaville, visant à acquérir une désignation AOE/CANPASS pour l'Aéroport régional André-Fortin de Victoriaville ;

ATTENDU QUE l'Aéroport André-Fortin dessert les MRC d'Arthabaska et de l'Érable et ses municipalités en désenclavant la région et en offrant un accès direct au territoire pour les vols longue distance ;

ATTENDU une hausse de près de 40 % d'arrivée internationale par rapport à l'année précédente, soutenant une forte croissance économique des entreprises et industries de la région ;

ATTENDU QUE les vols internationaux en direction de l'Aéroport André-Fortin doivent d'abord se faire dédouaner à l'Aéroport de Saint-Hubert ou l'Aéroport de Montréal, portant préjudice à l'accessibilité et la compétitivité du territoire ;

ATTENDU QUE le dédouanement fait historiquement partie des services offerts par l'Aéroport André-Fortin à la communauté d'affaires régionale, retiré en 2001 à la suite de mesures de sécurité liées aux attentats du 11 septembre ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par M. Antoine Tardif, il est unanimement résolu que le Comité administratif appui cette démarche importante pour la région et ses entreprises;

QUE le Comité administratif appui les démarches entreprises par la Corporation d'initiative industrielle de Victoriaville demandant la réattribution du service AOE/CANPASS à l'aéroport régional André-Fortin de Victoriaville ;

Formules Municipales No 5614-A-PFST-O (FLA 779)

INITIALES DU PRÉFET
CC
FR
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

QUE le Comité administratif de la MRC d'Arthabaska s'engage à appuyer ces démarches par écrit auprès du ministre de la Sécurité publique, Monsieur Dominic LeBlanc, et de l'Agence des services frontaliers du Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2024-01-2209

12.2 - Perte de l'exonération relative au Schéma de couverture incendie - Dépôt d'une lettre du ministère de la Sécurité publique
(Dossier PB - Révision du Schéma de couverture de risques)

ATTENDU la situation relative au Schéma de couverture incendie depuis quelques années dans la MRC;

ATTENDU le retard important qu'accuse le dossier;

ATTENDU la transmission par la MRC du schéma pour approbation au ministère de la Sécurité publique (MSP) en septembre 2023;

ATTENDU la réception d'une lettre du MSP datée du 20 décembre 2023 notifiant la MRC d'Arthabaska de la perte de la protection légale, le tout conformément à l'article 47 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

ATTENDU la recommandation du directeur général de la MRC aux directeurs généraux des municipalités de la MRCA de dénoncer la situation aux assureurs respectifs et de prendre les précautions qui s'imposent lors d'interventions incendie étant donné la perte de cette exonération importante;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de M. David Vincent, appuyée par M. Harold Poisson, il est unanimement résolu :

QUE le Comité prenne acte de la lettre du ministère de la Sécurité Publique à l'effet que l'exonération prévue à la *Loi sur la sécurité incendie* est suspendue pour la MRC d'Arthabaska et ses municipalités;

QUE le Comité mandate le directeur général pour prendre toute action nécessaire pour assurer le rétablissement de cette exonération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 - CORRESPONDANCE

13.1 - Maison des Familles et centre de ressources périnatales - Demande de soutien financier
(Dossier BG.30 Divers organismes)

Le Comité administratif accuse réception, sans y donner suite, de la demande de soutien financier et de plan de partenariat pour la Maison des Familles et centre de ressources périnatales.

CA-2024-01-2210

13.2 - Comité d'accueil international des Bois-Francs (CAIBF) - Fête de la diversité culturelle - Demande de soutien financier
(Dossier BG.30 Divers organismes)

ATTENDU la demande d'aide financière pour la tenue de la 12e édition de la Fête de la diversité culturelle organisée par le Comité d'accueil international des Bois-Francs (CAIBF), qui aura lieu le 17 août 2024 à la Place Sainte-Victoire, en la Ville de Victoriaville;

ATTENDU QUE l'organisation d'événements gratuits permettant un lieu de rencontres, d'échanges culturels, de découvertes et favorisant l'intégration des personnes immigrantes au sein de la communauté constitue une priorité pour les membres du Comité administratif de la MRC d'Arthabaska;

INITIALES DU PRÉFET
CC
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU QUE le CAIBF est l'un de nos partenaires en matière d'immigration et que la MRC est dans la mise en œuvre du plan d'action territorial concerté en immigration 2022-2024;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Claire Rioux, appuyée par Mme Julie Ricard, il est résolu par le Comité administratif que la MRC d'Arthabaska verse une contribution de 1 000 $ au Comité d'accueil international des Bois-Francs pour la tenue de la 12e édition de la Fête de la diversité culturelle, à prélever à même les prévisions budgétaires 2024 ou le plan d'action du CIVER dans le FRR – Volet 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

15 - AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

CA-2024-01-2211

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Serge Tremblay, il est résolu que la séance soit levée à 11h55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Préfet

Directeur général et greffier-trésorier

Formules Municipales No 5614-A-PFST-O (FLA 779)

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation